

Enquêteur de la statistique publique agricole : fiche de poste



Objectifs de la mission	<p>Collecter des informations auprès des exploitants agricoles en face-à-face et/ou par téléphone</p> <p>S'assurer de la qualité des réponses</p> <p>Transmettre les données au service statistique de la DAAF</p>
Description des tâches à exécuter	<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier les instructions relatives à l'enquête ; • Participer à la formation organisée ; • Prendre rendez-vous avec les exploitants ; • Recueillir les informations sur ordinateur (en face-à-face ou par téléphone) ; • Vérifier la qualité et la cohérence des informations recueillies ; • Transmettre les données par connexion Internet ; • Rappeler l'enquêté pour complétude des données si besoin (avant ou après transmission au SISE) ; • En cas de difficulté, alerter le SISE ; • Établir un bilan de fin d'enquête.
Collaboration	<p>Avec les agents du SISE</p> <p>Avec les exploitants agricoles</p>
Compétences requises pour la mission	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir s'organiser et s'adapter ; • Être disponible ; • Être discret et respecter la confidentialité des informations collectées ; • Être rigoureux ; • Avoir le sens du contact ; • Savoir écouter et communiquer ; • Savoir utiliser un ordinateur portable ; • Connaître le milieu agricole ; • Connaître le secteur géographique.
Rémunération (brute)	<p>La rémunération est faite au questionnaire collecté. Son montant varie selon le mode de collecte (<u>à titre indicatif</u>, 33 € brut pour une enquête d'1h à 1h30 en face-à-face, et 20 € brut pour une enquête de 20 à 30 min par téléphone). Ce tarif inclut le travail de collecte et les frais de déplacements.</p> <p>Le nombre d'enquêtes à réaliser dépend des disponibilités de l'enquêteur et de la localisation des exploitations à enquêter. Une zone d'intervention dans un rayon de 20 km autour du domicile de l'enquêteur est privilégiée.</p>
Contrat de travail	<p>Une décision d'engagement est établie. Elle couvre la période de formation et de collecte, qui peut varier de septembre 2020 à mars 2021.</p>
Moyens nécessaires	<p>L'enquêteur doit être titulaire du permis de conduire et disposer d'un véhicule pour réaliser ses déplacements.</p> <p>Il doit disposer d'une connexion Internet et d'un téléphone.</p>
<p>Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :</p> <p>Service de l'Information Statistique et Economique (SISE) - Tel : 02.62.30.88.10 Patrick MANSARD, responsable du Pôle Enquêtes - Tel : 06.92.68.73.56</p> <p>Pour déposer votre candidature, merci d'adresser votre CV et votre lettre de motivation</p> <ul style="list-style-type: none"> • de préférence par courriel à l'adresse sise.daaf974@agriculture.gouv.fr <ul style="list-style-type: none"> • à défaut par voie postale à l'adresse suivante : DAAF de La Réunion, à l'attention du SISE Boulevard de la Providence - 97400 SAINT-DENIS <p>Date limite de dépôt des candidatures : 10 aout 2020</p>	